

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi **27 mars 2025**

Président Ludovic PROISY  
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 18 février 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de présents participants au vote : 11

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Ludovic <b>PROISY</b>	Isabelle <b>CANDELIER</b>	Vincent <b>DELMER</b>
Judith <b>TERNIER</b>	Charline <b>DECARNIN</b>	
Fabrice <b>VAN BELLE</b>	Marie-Claire <b>NAESSENS</b>	
Christelle <b>DELEPLACE</b>	Jorge <b>DOS SANTOS</b>	
Yves <b>MARTIN</b>		
Denise <b>DUCROUX</b>		

Membres absents ayant donné procuration :

Olivier **MORVAN** donnant pouvoir à Fabrice **VAN BELLE**  
Fabienne **MEPLON** donnant pouvoir à Charline **DECARNIN**  
Maurice **VANDEWALLE** donnant pouvoir à Denise **DUCROUX**  
Éric **TIRLEMONT** donnant pouvoir à Vincent **DELMER**  
Brigitte **MAINGUET** donnant pouvoir à Ludovic **PROISY**

Membre absent excusé :

Aurélié **MALAQUIN**

Membre absent :

Guillaume **LIETARD**, Théo **VANENGELANDT**

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20250327\_06.B

**Vote des subventions communales 2025**

**Subvention à l'association Vendefêtes**

**M. Le Maire RAPPELLE** le caractère d'intérêt public local de l'association Vendefêtes bénéfique pour les habitants de la commune ou le territoire de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par Vendefêtes s'occupant de nombreuses festivités sur la commune de Vendeville ;

Envoyé en préfecture le 08/04/2025  
Reçu en préfecture le 08/04/2025  
Publié le  
ID : 059-215906090-20250327-VDV20250327\_06B-DE

Considérant l'importance des festivités dans la vie sociale et culturelle ;

Considérant le rôle primordial de l'association Vendefêtes dans la promotion du vivre ensemble et du dynamisme local ;

La demande de subvention a été étudiée et s'établit comme suit :

Association VENDEFÊTES	23 000,00 €
TOTAL	23 000,00 €

Les conseillers municipaux suivants : Fabrice VAN BELLE, Isabelle CANDELIER et Olivier MORVAN ne peuvent pas prendre part au vote, étant donné leur appartenance au bureau de l'association Vendefêtes.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement de la subvention de fonctionnement telle que figurant ci-dessus
- D'autoriser M. Le Maire à procéder au versement de ladite subvention, sur l'exercice 2025
- D'inscrire la dépense au chapitre 65 - article 65748 du Budget Primitif 2025.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

#### CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le versement de la subvention de fonctionnement telle que figurant ci-dessus
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à procéder au versement de ladite subvention, sur l'exercice 2025
- **D'INSCRIRE** la dépense au chapitre 65 - article 65748 du Budget Primitif 2025.

<b>SCRUTIN</b>	<b>POUR : 16</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

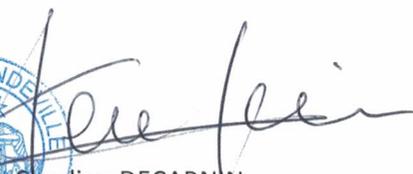
La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
Le 4 avril 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire, Ludovic PROISY

  
Charline DECARNIN  


  
Ludovic PROISY  
